

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Décision DG n° 2012-246 du 31 octobre 2012 portant prorogation
du mandat des membres du groupe d'experts sur la sécurité virale des produits de santé**

NOR : AFSM1230642S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5311-1 à L. 5312-5, D. 5321-7 et
suivants ;

Vu la décision DG n° 2002-164 du 29 octobre 2002 portant création à l'Agence française de sécurité
sanitaire des produits de santé d'un groupe d'experts sur la sécurité virale des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2009-52 du 4 mars 2009 portant nomination au groupe d'experts sur la
sécurité virale des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Le mandat des membres du groupe d'experts sur la sécurité virale des produits de santé dont les
noms suivent est prorogé jusqu'au 31 décembre 2012 :

M. AUBIN (Jean-Thierry).
M. BOUSICAUX (Alain).
Mme CHALLINE (Dominique).
M. CLAYETTE (Pascal).
M. ELOIT (Marc).
Mme GAUTHERET-DEJEAN (Agnès).
M. IZOPET (Jacques).
M. POZZETTO (Bruno).
M. SEIGNEURIN (Jean-Marie).

Article 2

Le directeur de l'évaluation est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au
Bulletin officiel du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 31 octobre 2012.

Le directeur général,
Pr D. MARANINCHI